



CERTIFIÉ

LP 336 483 250

Gatineau, le 12 mai 2017

Monsieur Raymond Barrette
Coordonnateur de la TRGIRTO
602 Route 301 Nord,
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Demandes d'avis pour les fermetures de chemin

Monsieur,

Nous avons reçu la résolution de la TRGIRTO concernant le sujet cité en objet. Vous demandez que les documents de demande d'avis concernant les fermetures de chemin vous soient transmis afin que ce soit discuté lors des séances régulières de la TRGIRTO.

Il nous est possible de répondre positivement à votre demande, cependant il est important de spécifier que la sécurité publique a préséance sur toutes autres considérations. Ainsi, lorsque le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) juge qu'il peut y avoir un danger pour les utilisateurs d'un chemin ou d'un pont, il peut prendre la décision de le fermer sur-le-champ, sans égard aux autres considérations et sans consultation préalable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Luc Mageau, ing. f.

LM/CL/sch